



Institut Fédératif de Recherche sur les Aides Techniques pour les personnes Handicapées

REUNION d'automne IFRATH Programme du Jeudi 25 octobre 2012

Lieu INJS Paris
Institut National des Jeunes Sourds, Salle « Abbé de l'Épée »
254 rue Saint-Jacques
75 005 Paris (RER Luxembourg)

Matinée scientifique (10H à 12h30)

L'accès des sujets handicapés aux études supérieures

Organisé par **Dominique Archambault**, THIM, Université Paris 8

10h Annie Bretagnolle Chargée de mission handicap Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur :
que sait-on d'eux ?*

*(Présentation des principaux résultats de l'enquête de recensement
2012 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).*

10h30 Jack Sagot Dr ès-Science, ancien formateur à l'INSHEA

*Des TICE au service de la scolarité des jeunes en situation de handicap : la transition 2nd degré -
enseignement supérieur*

11h Fabienne Corre-Menguy Maître de Conférence, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6
Responsable du Relais Handicap Santé Etudiant

*Les DYS : Identifier les besoins et mettre en place un accompagnement
adapté à la formation universitaire*

11h30 Bruno Mascret Chercheur au LIRIS, Université Lyon 1

La transcription Braille à l'Université - Adaptation du projet NAT Braille.

12h Jaime Lopez-Krahe Professeur à l'Université Paris 8, Président de l'Ifrath

Conclusion : la (IF)RATH ne fait pas l'humain.

*Les aides techniques, à elles tout seules, ne peuvent pas résoudre les problèmes posés par les
étudiants handicapés.*

REUNION d'automne IFRATH du Jeudi 25 octobre 2012

Une quarantaine de personnes ont participé à cette réunion... malgré les grèves SNCF. La thématique était
« Accessibilité des sujets handicapés à l'enseignement supérieur ».

Annie Bretagnolle Chargée de mission handicap Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche

*Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur :
que sait-on d'eux ?*

(Présentation des principaux résultats de l'enquête de recensement

2012 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Selon la loi du 11 février 2005, l'enseignement supérieur doit accueillir les étudiants handicapés. Cette action du MESR est décrite sur le site HandiU.

Principes de l'action

La première charte université-handicap (2007-12) initiée sous le ministère de Me Valérie Pécresse a permis de doubler le nombre d'étudiants handicapés accueillis à l'université (passage de 6 000 à 12 000) en infléchissant nettement vers le haut la courbe indiquant le nombre d'inscrits chaque année.

L'université doit désormais intégrer la problématique du handicap dans tous ses secteurs de compétence (étudiants, formation/recherche/salariés) et aussi dans les services offerts (santé, sport, bibliothèque...). C'est ce que propose la charte 2012, qui, pour ce qui concerne l'axe étudiants, s'inscrit dans la continuité de la charte précédente et insiste sur l'accompagnement vers leur insertion professionnelle.

Enquête de recensement

Les principaux types de troubles présentés par les étudiants recensés à l'université sont les troubles moteurs (25%), troubles du langage et de la Parole (15%), Viscéraux (13%), Auditif (5%), psychiques, intellectuels et cognitifs...

Par grands domaines de formation, on remarque que les étudiants handicapés sont sur-représentés dans les disciplines lettres langues et sciences humaines ainsi que droit et sciences éco, tandis que le STAPS est sous-représenté. IUT et sciences sont en position intermédiaire.

Les étudiants handicapés sont davantage recensés en L1, puis leur proportion s'effiloche lorsque le niveau s'élève.

Les aides humaines fournies par l'université concernent essentiellement les preneurs de note (2 000), le soutien pédagogique (440), et l'aide humaine spécifique (440).

La plus grosse partie (5 700) des étudiants ne nécessite aucune aide humaine mais peuvent bénéficier d'aides techniques ou d'un suivi particulier par la structure handicap ou le médecin de prévention.

Le nombre d'étudiants qui bénéficient d'un interprète ou d'un codeur (100) est faible.. La fréquence de leur intervention est limitée en raison du coût élevé et de l'utilisation peu diversifié des moyens de compensation pédagogiques (technologiques et numériques).

75% des étudiants bénéficient d'un aménagement des examens et dans 90% des cas il s'agit d'un allongement du temps de composition. Il y a aussi des salles isolées, du secrétariat...

Les autres aides dont peuvent bénéficier des étudiants handicapés qui ne relèvent pas des compétences de l'université mais des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont principalement les auxiliaires de vie, les transports spécifiques et les services offerts par des services ou des établissements spécialisés.

La reconnaissance de travailleur handicapé (14%) et l'utilisation de places de stationnement (15%) sont aussi souvent cités.

Conclusion

Le handicap est l'affaire de tous. C'est un thème transversal qui, qui nécessite encore de changer de regard et de casser certaines représentations

Le besoin, pour chaque handicapé jusqu'à l'insertion professionnelle, ne se définit pas a priori à partir des troubles présentés car chaque personne est un cas particulier dont les limitations d'activité varient et dépendent à la fois de la personne mais aussi de son environnement, principalement de la formation suivie et des caractéristiques qui évoluent tout au long du cursus.

Remarques

-Les enfants DYS sont désormais bien repérés dans le premier et le second degré ; c'est plus difficile à l'université car les étudiants handicapés ne l'ont bien souvent pas été dans leur scolarité antérieure. Les aides mises en place ne sont pas les mêmes selon le niveau et les caractéristiques de la formation suivie.

-Le handicap est difficile à définir (? il est défini dans la loi du 11 février 2005...) ; la loi précise que la personne est actrice de son projet, c'est donc à elle de manifester ses besoins. Elle doit se faire connaître et saisir volontairement l'université et/ou la maison départementale des personnes handicapées et ensuite une commission examine sa demande et évalue ses besoins puis veille à la mise en œuvre des réponses appropriées.

Jack Sagot Dr ès-Science, ancien formateur à l'INSHEA

Des TICE au service de la scolarité des jeunes en situation de handicap : la transition 2nd degré - enseignement supérieur

Les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) fournissent des moyens de suppléance informatique dans l'enseignement.

La place des TICE

Les TICE aident l'étudiant à s'organiser, surtout lors du passage du lycée à l'université où on passe d'un état encadré à l'autonomie.

Les principaux troubles rencontrés dans l'enseignement supérieur sont des troubles auditifs, visuels, moteurs, langagiers, praxiques ou psychiques... et les maladies. Les outils informatiques seront d'autant mieux utilisés à l'université qu'ils auront été préalablement introduits au collège puis au lycée.

Ceci implique que les enseignants du second degré soient formés à ces techniques et à leur enseignement. Des établissements de formation de ces profs existent sur tout le territoire national, mais le nombre d'enseignants formés chaque année reste encore très insuffisant. Il faut au moins éviter des cas extrêmes ou dans certains cas, on a vu des enseignants de collège ou de lycée interdire aux élèves l'usage de l'ordinateur dont l'Etat les a pourtant dotés. Cela arrive encore pour certains élèves présentant des handicaps invisibles. Fort heureusement, ce n'est pas le cas pour les élèves handicapés moteurs ou déficients visuels car qui peut empêcher un aveugle à se servir de son clavier-braille ?

Fondamentalement, l'informatique apporte une aide aux tâches périphériques (frappe pour rendre un écrit, lecture d'un texte long pour mieux accéder au sens, traçage de graphe, petits calculs...) ce qui libère les tâches supérieures centrales du cerveau (compréhension, raisonnement et expression).

En pratique, les étudiants Déficients visuels, Handicapés moteurs ou DYS (lexie, praxie, phasie...) peuvent bien bénéficier de techniques qui existent déjà ou qu'on pourra assez rapidement développer.

Quelques utilisations spécifiques des TICE

Les étudiants malvoyants utilisent en général l'agrandissement par le logiciel Zoomtext et la synthèse vocale Jaws. Certains logiciels ou le codage par le Latex permettent de linéariser et traduire des formules mathématiques et des graphes ce qui est important avant la traduction braille. Pour les étudiants aveugles, il existe des logiciels et surtout des matériels qui permettent de traduire en braille éphémères ou en braille-papier mais le tirage papier entraîne une explosion du nombre de pages à utiliser et à traiter par l'étudiant (le rapport est en moyenne de 3 pour 1. De plus ces matériels restent chers.

L'étudiant dyslexique utilise des aides techniques du type Word/Open-Office, des dictionnaires et guides linguistiques (Antidote), des logiciels pour annoter ou surligner des fichiers PDF (PDF Converter), des logiciels de reconnaissance vocale transcrivant la parole en écrit (Dragon) ou des logiciels de synthèse vocale (ClaroRead).

Un nouvel outil (« One Note ») encore trop peu utilisé semble très intéressant : c'est un logiciel de prise de notes. Il permet de compléter des bulles sur des dessins (serious games), fournit des aides au traçage, fait du traitement de texte, assure des conversions « oral-écrit » (Dragon speaking).

Conclusion

Introduire l'informatique est souvent nécessaire aux étudiants handicapés. Mais la formation à l'ordinateur et aux logiciels est toujours nécessaire. Aussi avant de tirer un bénéfice de ces outils, il faut prendre un peu de temps pour les prendre en main. Un bon logiciel n'est pas forcément un logiciel très puissant, un bon logiciel c'est un logiciel qui est en adéquation avec les besoins de l'étudiant. L'accès à l'informatique est inégal dans le second degré et dépend des disciplines ; les profs de math sont souvent les plus réactifs aux TICE.

La continuité de l'usage des Tice dans la chaîne 1^{ier} degré-2nd degré et université est fondamentale car il faut familiariser l'élève le plus tôt possible, dès que l'enfant peut comprendre, pour sensibiliser, limiter les pertes de temps et développer l'autonomie.

Fabienne Corre-Menguy Maître de Conférence, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6
Responsable du Relais Handicap Santé Etudiant
Les DYS : Identifier les besoins et mettre en place un accompagnement
adapté à la formation universitaire

A l'université, la prise en charge des DYS (lexie, phasie, praxie, calculie, orthographe, ...) est un réel challenge. Comment les accompagner ?

A Paris-6, les DYS sont sur-représentés en science (biologie, math, physique, informatique...) et dans le secteur santé.

La prise en charge

Elle appelle plusieurs chapitres

- évaluer les forces et les faiblesses de l'étudiant (ex : le malvoyant compense avec une mémoire sur-développée ou/et avec un sens tactile plus important),
- sensibiliser la communauté universitaire,
- établir le lien avec le monde de l'emploi,
- préciser le profil de l'étudiant (historique, environnement...).

Séquence proposée

Elle est la suivante :

- Faire l'historique de l'étudiant,
- Etablir un diagnostic des troubles et les conséquences sur les études supérieures puis dans l'emploi,
- Utilisation d'un guide d'entretien spécifique élaboré en équipe pluridisciplinaire pour permettre à la structure handicap de l'université d'effectuer une meilleure analyse des besoins en tenant compte plus particulièrement des aspects psychologiques liés à ces troubles
- Mise en place d'une équipe plurielle spécifique pour décider des aménagements mis en place pour le suivi des études et la passation des épreuves d'examens,
- Comment compenser dans le cadre universitaire (orthophoniste, outils adaptés...)
- Faire le lien avec le monde professionnel (entreprises associées...)

Utilisation des outils

Les étudiants maîtrisent mal les outils informatiques adaptés, voire les ignorent. L'absence de moyens de compensation adaptés, l'impossibilité de l'environnement à continuer leur accompagnement tel qu'il était fait dans le secondaire sont autant de facteurs qui majorent le temps de travail à l'université et le complexifie au détriment de la famille, des copains... ils n'y arrivent plus, ce qui conduit au découragement et à l'abandon. Il faut donc les aider à gérer.

Bruno Mascret Chercheur au LIRIS, Université Lyon 1

La transcription Braille à l'Université - Adaptation du projet NAT Braille.

Le braille pluridisciplinaire

La transcription d'un texte en braille se décline en plusieurs versions qui vont du braille intégral (un caractère noir donne au moins un caractère braille), aux versions spécialisées (abrégé, math, musique, chimie...) qui peuvent utiliser l'ensemble des règles prévues ou une partie seulement (braille progressif).

De plus, la transcription est différente selon le niveau auquel on s'adresse (on n'abrège pas de la même manière au collège ou à l'université). Enfin, les logiciels doivent s'adapter aux langues étrangères (travail en cours). On complètera en remarquant qu'il y a aussi des variations individuelles et que chacun a ses abréviations propres. Néanmoins, il faut des règles générales pour qu'on puisse se comprendre.

Des cas plus compliqués sont aussi à considérer, par exemple avec les « maths abrégées ».

La transcription de cours en braille est une affaire complexe. Les enseignants doivent présenter des versions déjà mises en forme au transcripateur (parfois adaptateur) pour des raisons d'efficacité. La lecture numérique de la transcription peut être complétée par des synthèses vocales particulières.

La transcription introduit une contrainte supplémentaire car des écritures identiques peuvent avoir des sens différents et ainsi modifier la transcription.

Par exemple, les homographes « il *convient* » (convenir) ou « ils *convient* » (convier) ne conduisent pas, à écriture équivalente, à la même transcription.

Cas du sujet malvoyant dans l'enseignement supérieur

Il cumule les difficultés :

- pour aller en cours il doit être accompagné au départ, et doit rapidement se repérer dans des locaux dont la taille est largement supérieure à ce qu'ils appréhendaient jusqu'alors (lycée-> campus)
- de 50 pages de texte braille hebdomadaire, il peut passer à 500 pages à l'université (donc multiplie l'effort à faire, fatigue plus, surcharge cognitivement, rend complexe la recherche dans une masse de document importante),
- le prof doit tenir compte de la présence de sujets en situation de handicap, ce n'est pas toujours facile, notamment dans l'accessibilité des supports et les contraintes temporelles pour la réalisation de leur transcription.

Il faut que l'étudiant soit hyper motivé pour faire l'effort (et avoir le temps), sinon il se noie.

De plus, les normes de transcription de l'abrégé sont anciennes ; les versions des années 1950, souvent construites à partir de texte bibliques et littéraires, ont un vocabulaire qui n'est plus adapté à notre époque actuelle ; Par exemple, les mots « ordinateur » et « web » sont inconnus. Le braille doit donc évoluer avec son temps. La commission d'évolution du Braille francophone travaille depuis un long moment sur ce problème, mais les travaux n'ont pas encore abouti à la publication d'une nouvelle norme.

L'utilisation d'un code braille demande :

- une familiarisation avec le langage,
- des documents traduits en braille,
- des documents adaptés au niveau de l'utilisateur.

Conclusion

Le meilleur transcripateur est l'homme... et même plus, un homme compétent dans le domaine transcrit, comme pour toute traduction. Il faut que les outils s'adaptent à l'homme, au contexte d'utilisation et s'attachent à limiter les surcharges temporelles, non l'inverse.

Jaime Lopez-Krahe Professeur à l'Université Paris 8, Président de l'Ifrath

Conclusion : la (IF)RATH ne fait pas l'humain.

Les aides techniques, à elles tout seules, ne peuvent pas résoudre les problèmes posés par les étudiants handicapés.

L'université pourquoi ?

Les principaux rôles de l'université sont :

- la transmission et la création des savoirs,
- la délivrance des diplômes,
- mais il faut aussi s'adapter au marché de l'emploi.

L'université a aussi un rôle social et elle met en relation des personnes porteuses de handicap et les autres (mixité).

Pour les sujets malvoyants, on peut penser « à d'autres débouchés que la kiné... »

Expérience personnelle

En début de carrière on avait un étudiant aveugle qui lisait parfaitement les cartes perforées utilisées « à l'époque ». Par contre, les sorties imprimées sur papier ne lui étaient d'aucune utilité. On a donc « bricolé » une imprimante, avec les apostrophes et les points-virgules, puis enlevé le ruban encreur et ajouté un système d'amortissement pour sortir des pages embossées ce qui lui a permis de lire des textes qui lui étaient inaccessibles avant. (A cette époque il n'y avait pas encore des imprimantes en braille). Les étudiants participaient activement et enchantés dans cette « manip ».

A l'université, on a décidé de considérer que les sujets handicapés « étaient majeurs » et on les a reçus directement sans leur famille, ce qui leur a permis de s'exprimer librement et de faire leurs propres choix ; sur le plan psychologique ceci a été très bien reçu. On a aussi essayé de mettre en place des outils qui compensent les handicaps.

Cas de la surdit 

La surdit  est-elle un handicap ou une identit  sociale (ex : sourds en col re) ?

La LSF est une base de support psycholinguistique, mais l'acc s   la culture passe principalement par l' crit. Il y a 80 000 sourds profonds qui pratiquent la LSF en France pour environ 250 interpr tes qui ont des exigences fortes (2 interpr tes   chaque fois, pas plus de 50 minutes, des vacances de 4 heures) Avec un maximum de 4   5000 heures d'interpr tation possible par semaine, ceci ne permet pas de couvrir les besoins, et il est difficile d'assurer une continuit  de service. Les co ts sont par ailleurs tr s  lev s, Il faudrait trouver des solutions : regroupement d' tudiants sourds, enregistrement des cours interpr t s, diffusion des cours   distance via internet, transcription textuelle par reconnaissance de la parole, etc.

Mais une solution   un probl me am ne d'autres probl mes suppl mentaires : si on filme des cours en LSF, on se heurte aux contraintes du droit   l'image et aux volont s des interpr tes,   l'acceptation des enseignants, etc.

Autres blocages

Pour les cours   distance, les salles de r ception ne sont pas toujours accessibles (handicap moteur) et si on installe un syst me chez le sujet, on le sort du groupe et il est seul ; on augmente ainsi ses chances de d primer.

Employer une personne handicap e am ne aussi parfois   prendre des accompagnateurs et ceci cr e des freins pour l'entreprise, ce qui est souvent r dhibitoire.

L'administration d'un dossier handicap tra ne en moyenne 10 mois avant d' tre trait , il peut aussi  tre perdu et ceci majore le handicap.

Conclusion

Il faut faciliter au maximum les rapports entre les camarades d' tudes, en  vitant tout ce qui peut s'interposer pour cr er un r seau de collaboration. Ceci est une garantie pour l'emploi futur des personnes handicap es.

Les enfants ne sont pas la propri t  des parents, mais de leur libert  future; de m me, les  tudiants handicap s ne doivent pas  tre la propri t  de la soci t  et il faut lutter pour qu'ils soient form s pour une plus grande autonomie.